beaucoup plus élevé chez les autochtones que chez les autres groupes de Canadiens qui constituent toutes les conditions normales d'un grand nombre de communautés autochtones.

Les autochtones sont divisés en deux grandes catégories: ceux qui relèvent du gouvernement fédéral et ceux qui dépendent des provinces.

Les autochtones n'ont pas tous la même origine, la même langue, les mêmes coutumes, les mêmes institutions, la même richesse, les mêmes chefs et le même type de rapport avec les non-autochtones. Les autochtones peuvent être divisés en deux grandes catégories: ceux qui relèvent du gouvernement fédéral et ceux qui dépendent des provinces pour obtenir des services. Il est important de comprendre cette distinction parce qu'elle détermine, en grande partie, la portée et les limites de tout service que des communautés ou des particuliers autochtones peuvent s'attendre à recevoir du gouvernement fédéral. Elle se rattache également aux recommandations présentées dans le rapport OBSTACLES et dans le présent rapport complémentaire. Par conséquent, certaines des mesures proposées sont à l'avantage de tous les autochtones et d'autres mesures ne toucheront que les autochtones qui relèvent du gouvernement fédéral.

Rapports spéciaux: Les Indiens inscrits et les Inuit

Deux groupes autochtones regroupant environ 335,000 personnes relèvent du gouvernement fédéral en raison de proclamations, de traités et de jugements rendus par divers tribunaux au cours des deux cents dernières années. Aux termes de la Loi sur les Indiens, 315,000 *Indiens* sont *inscrits* au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Leur rapport spécial avec le gouvernement fédéral est fondé sur la Proclamation royale de 1763, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et divers traités signés entre les diverses bandes et les représentants du gouvernement. Plus des deux tiers des Indiens inscrits vivent sur environ 600 réserves isolées, la plupart des communautés comptant moins de 500 personnes. Ce sont les gouvernements locaux, formés de chefs et de conseils de bande qui offrent les divers services à ces réserves.

Il y a environ 20,000 *Inuit* dans le Nord canadien. Leur rapport spécial avec le gouvernement fédéral est fondé sur la décision de 1939 de la Cour suprême leur donnant accès à la plupart des services du gouvernement fédéral offerts aux Indiens inscrits. Les Inuit ont toujours eu une vie communautaire étroite et un riche héritage culturel. Lorsqu'ils vivent dans des collectivités où il y a également des non-Inuit, ils participent de façon active aux affaires politiques, économiques et sociales de ces collectivités.



«Les conditions négatives de la vie de tous les jours d'un grand nombre d'autochtones signifient qu'il est pratiquement impossible de s'attaquer directement aux besoins des autochtones handicapés sans s'attaquer, avant tout, aux problèmes généraux que présentent la pauvreté, le chômage, une mauvaise alimentation, de mauvaises habitudes sanitaires et une médiocre éducation.»